

Quelle est la place des phénomènes d'internationalisation dans la science du droit administratif ?

A l'instar du droit administratif allemand, le droit administratif français se caractérise par une forme d'autarcie doublée de la conviction de son influence extérieure. Temples ordonnés dont les procédés constructifs n'ont pas à être démontrés mais simplement à être décrits, certains droits administratifs se caractérisent par une forme d'isolement.

Cette sorte de faiblesse théorique n'apparaît guère si la solidité de l'édifice n'est pas mise à l'épreuve de l'extérieur. Mais de nombreux phénomènes d'internationalisation entraînent aujourd'hui l'ouverture au monde d'une branche du droit présentée comme étant par constitution exclusivement nationale.

Les phénomènes d'internationalisation sont de deux sortes : d'une part l'apparition d'un droit administratif dans l'aire globale, au sein et dans les relations entre les Etats et leurs démembrements, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et les particuliers ; d'autre part les influences externes sur les sources et la doctrine du droit administratif interne.

L'internationalisation contrôlée du droit administratif constitue l'alternative la plus forte qui soit à la théorie du droit administratif global impulsée par la NYU et propulsée par la doctrine italienne. C'est ainsi que d'une manière plus générale, elle pose la question des frontières mêmes et du contenu du droit administratif et de son enseignement. Les doctrines de l'internationalisation, autrefois réservées à une communauté de spécialistes, s'adressent désormais aux administrativistes devenus comparatistes, comme explicatives d'éléments d'un nouveau droit commun applicable à l'action administrative.

Entrée libre mais inscription obligatoire à :

cdpc@u-paris2.fr



CDPC
—
CENTRE DE DROIT
PUBLIC COMPARÉ

L'INTERNATIONALISATION DU DROIT ADMINISTRATIF

Colloque international du Centre de Droit Public Comparé
de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas

Jeudi 24 mai – Samedi 26 mai 2018

*Salle des Conseils
Escalier M – 2^e étage
Aile Soufflot*

12, place du Panthéon - 75005 Paris

*Sous la responsabilité scientifique de
Philippe Cossalter et Gilles J. Guglielmi*

Jeudi 24 mai 2018

14h : Origines

Sur l'idée d'internationalisation

- Elisabeth Zoller : Présidence
- Philippe Cossalter : Propos introductif sur l'idée d'internationalisation.
- Alfred C. Aman : « Le phénomène de globalisation confronté au droit administratif » (en anglais)
- Sabino Cassese : « Les caractères originaux du droit administratif global ». (en anglais)
- Jean-Bernard Auby : « Sur l'émergence d'un droit administratif transnational ».
- Anne-Marie Thévenot-Werner : « Existe-t-il un droit international administratif ? ».

Vendredi 25 mai 2018

8h30, Accueil et café

9h : Influences

Les diverses formes d'influences externes sur les droits administratifs internes

- Philippe Cossalter: Présidence
- Giulio Napolitano : « European Administrative law and Comparative Administrative Law ». (en anglais)
- Jan Henrik Klement : « L'influence du droit européen sur l'exercice des compétences en Allemagne » (Europäisierung der Kompetenzordnung).
- Jaime Rodriguez-Arana Muñoz : « El derecho público global y el arbitraje de inversiones ». (en espagnol)
- Mattias Guyomar : « Sur l'arbitrage international »*.
- Malik Laazouzi : « L'arbitre et l'internationalisation des contrats administratifs ».

12 h 30, Buffet-Déjeuner

Vendredi 25 mai 2018

14h : Résistances

Les formes de résistance des droits administratifs internes aux influences extérieures

- Pierre Delvolvé : Présidence
- Carlo Santulli : « Les limites de l'ouverture du droit français à l'applicabilité directe des traités internationaux ».
- Grenfieth Sierra Cadena : « L'incompatibilité du principe d'*accountability* du droit administratif global à l'identité administrative latino-américaine ».
- Bernard Stirn : « Le Conseil d'Etat et le droit international ».

Samedi 26 mai 2018

8h30, Accueil et café

9h : Perspectives

L'évolution du droit administratif interne sous les influences extérieures

- Gilles J. Guglielmi : Présidence.
- Aurélie Duffy : « Les rapports du droit administratif britannique avec le droit européen ».
- Maxence Chambon : « Pour une adaptation de la méthodologie conflictuelle à la matière administrative ».
- Ulrich Stelkens : « Les principes généraux paneuropéens de bonne administration – Présentation d'un projet ».
- Elie Lengart : « Questions autour des fondements théoriques du recours à l'arbitrage en droit public ».

* Intitulé non définitif